RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Président
A. YVEN

Directeur
O. BONAVENTUR

Attachée de direction
Responsable Fonds de Dotation
P. STEPHAN

Docteur en Médecine Physique
et de Réadaptation
JL. LE GUIET

B.P. 78 + 56275 PLOEMEUR CEDEX
+ 02 97 82 61 09
+ contact@fonds-kerpape.bzh

www.fonds-kerpape.bzh

FONDS DE DOTATION KERPAPE

Ils ‘engagent à nos côtés pour 3 ans

Ils nous font confiance dès 2016 !

Un grand merci à nos mécénes et donateurs,

Groupe IMNARES
pour la réalisation du film du lancement du Fonds de Dotation

Groupe Yves Rocher (démarche RSE)

Société Duliscouet

Sarl L'HYVER BRECHET LOUE et ASSOCIES

Sonia Lorec Photographe

et à tous nos donateurs particuliers

Remerciements pour levée de fonds au bénéfice du Fonds de Dotation

CELTIK JUMP

Cuisiniers du Morbihan

1 action 1 soutien

Collège Saint Louis

Juming celt

Club agora ocean

BREIZH QUAD CLUB & ASSOCIATION QUADS CLUB

Association les hommes et la Mer

Comité des courses hippique de Quimperlé

SOMMAIRE

1 LE CENTRE MUTUALISTE DE KERPAPE 6

L'HISTOIRE DU CENTRE 6
L'INNOVATION À KERPAPE 8

2 LE FONDS DE DOTATION DE KERPAPE 10

PRÉSENTATION 10
LES PARRAINS 11
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 12
L'ORGANISATION 13

3 LA CHARTE ÉTHIQUE DU FONDS 14

4 RETOUR SUR L'ANNÉE 2016 16

5 NOS AMBITIONS À L'HORIZON 2020 18

6 BILAN FINANCIER 20

7 REVUE DE PRESSE 22

8 ANNEXES 24

LE MOT DU PRÉSIDENT

Plus de 100 ans d'expérience dictent nos actes quotidiens, notre renommée nationale et internationale dans certaines disciplines (troubles neurologiques, grands brûlés, blessés médullaires) n'ayant d'égale que la motivation de nos équipes à atteindre de nouveaux territoires d'excellence.

Depuis le début de cette aventure humaine, le Centre de Kerpape - géré par la Mutualité Française Finistère-Morbihan - n'a de cesse d'améliorer la prise en charge globale et qualitative des personnes en situation de handicap, et ce, en cherchant de façon constante à répondre de mieux en mieux au problème épineux de leur réinsertion sociale et familiale.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons jamais renoncé à développer nos actions, par le biais d'innovations technologiques et sociales. Cette logique de progrès continu nous permettant au final de rendre possible de nombreux projets de soins, ambitieux et révolutionnaires.

Ces réussites ayant permis d'édifier un véritable socle de compétences, nous sommes en mesure d'accompagner aujourd'hui de façon personnalisée nos patients. L'enjeu de demain sera de pouvoir faire perdurer cette force créatrice, dans le but d'atteindre un niveau d'excellence capable de fournir l'autonomie maximale nécessaire à nos patients.

D'où la création de ce Fonds de Dotation, car la recherche et le développement - dans le cadre de l'amélioration du secteur santé - nécessitent une réelle implication, demandant par conséquent de multiples compétences et surtout du temps, afin de développer ces projets innovants.

Ainsi, grâce au Fonds de Dotation, nous souhaitons développer un partenariat avec le monde économique et social, afin d'encourager et de renforcer l'innovation sur notre territoire. Une démarche créative entrant dans notre plan de route Cap 2025. Car c'est ensemble que nous pourrons permettre à nos patients, dans un futur proche, de bénéficier d'une autonomie maximale et d'une réinsertion familiale et sociale.

Alain YVEN
Président du Conseil d'Administration
du Fonds de Dotation Kerpape

1 LE CENTRE MUTUALISTE DE KERPAPE

L'HISTOIRE DE KERPAPE

Début du 20e siècle

Suite à un congrès de la Mutualité Française à Lorient concernant l'épidémie de tuberculose sur le territoire français, les mutualistes décident de construire un préventorium dans le pays de Lorient. Le site de Kerpape est choisi du fait de ses vertus curatives marines.

Début des années 20

Le Sanatorium de Kerpape jouit d'une certaine notoriété, grâce aux traitements appliqués à ses patients.

1942

Les bombardements allemands sur la base maritime de Lorient et leur occupation aux alentours rendent la situation au Sanatorium de Kerpape difficile.

En août cette même année, l'établissement déménage à Lamotte-Beuvron dans le Loir-et-Cher. Les patients réintégreront le site de Kerpape à la fin de la guerre.

19 DÉCEMBRE 1959

Suite à la diminution rapide des cas de tuberculose, la Commission Administrative valide le projet de reconversion du Sanatorium en Centre de Rééducation.

1960

Un plan de travaux est proposé et prévoit la construction d'un pavillon hospitalier pour enfant et des locaux scolaires. Ce plan de travaux comprend également la construction d'un Centre de Rééducation équipé principalement d'une piscine d'eau de mer chauffée, d'un gymnase, de salles de kinésithérapie, d'ergothérapie, de radiologie...

1973

Création du service de suite dédié à l'accompagnement de la préparation à la sortie et de l'insertion socio-professionnelle (aujourd'hui le Service de Réadaptation et Insertion Sociale et Professionnelle) et d'une auto-école intégrée dans l'établissement.

1975-1977

Agrandissement des ateliers d'orthopédie et création d'un ensemble paramédical. Reconstruction du bâtiment d'hospitalisation avec l'intégration d'un bloc opératoire, d'une pharmacie et de cinq salles de classe.

1978

Disparition du bloc chirurgical.

1981

Création du laboratoire électronique intégré avec l'embauche de 2 ingénieurs. Contribution à la création de la conduite mini-manche avec les Société KEMPF.

1988

Inauguration de PREMUTAM dont la mission est de permettre à des personnes âgées et/ou handicapées un retour à domicile après hospitalisation, ou un maintien en améliorant leur autonomie de vie quotidienne. PREMUTAM dispose d'un simulateur de logement, afin de travailler avec le patient sur des modifications architecturales précises, personnalisées, avant d'effectuer des travaux à domicile pour organiser sa sortie de l'établissement.

1992

Adhésion à l'association Comète Grand Ouest, aujourd'hui dénommée Comète France..

2000

Mise en place de la première plateforme d'accès à la formation à distance intégrée dans un centre de rééducation, en partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne (dispositif EMPP : Espace de Mobilisation Professionnelle Précoce).

2010

Création d'appartements de transition domotisés et partenariat avec la CAPEB, afin de former les artisans aux différents aménagements de l'habitat et de leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des pathologies et des droits des personnes en situation de handicap (Appartements Tremplins).

2010-2015

Construction d'un nouveau plateau de rééducation pédiatrique, à proximité des services d'hospitalisation.

2012

Le Centre de Kerpape est reconnu comme Centre Expert par le CNR Santé (aujourd'hui dénommé France Silver Economie).

2012-2013

Création de la première Equipe Mobile de Médecine Physique et de Réadaptation sur le territoire de santé.

2016

Le Conseil d'Administration de la Mutualité Française Finistère-Morbihan vote la création d'un Fonds de Dotation, afin de renforcer l'innovation et la recherche à Kerpape.

L'INNOVATION À KERPAPE
GÉRÉ PAR LA MUTUALITÉ FRANÇAISE FINISTÈRE MORBIHAN

Le CMRRF de Kerpape est un établissement SSR spécialisé engagé dans des projets de recherche et d'innovation, depuis le début des années 1980, sur de nombreux domaines :

- aide à la rééducation (robotique, réalité virtuelle)
- mobilité et conduite automobile
- domotique
- aide à la communication
- réinsertion socio-professionnelle...

DEPUIS 2013, LA PARTICIPATION DU CMRF DE KERPAPE EST LA SUIVANTE :

INTÉGRÉ DANS DES RÉSEAUX

• Réseaux Cliniques :

Approche Comète France, réseau NeuroBretagne.

• Réseaux de laboratoires universitaires de recherche :

IFRATH (Institut Fédératif de Recherche sur les Aides Techniques pour personnes Handicapées), Lab-Sticc (Laboratoire en sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance), laboratoires de recherche Bretons, projets multidisciplinaires HAAL (Human Ambient Assisted Living) orientés vers l'aide à la personne. (UBS, UBO, Télécom Bretagne, ENIB, ENSIB).

laboratoire électronique de Kerpape est membre associé au Lab-STICC (UMR 6285 CNRS) à travers HAAL.

Implication dans des comités scientifiques :

SOFMER (Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation), SIFUD PP (Société Interdisciplinaire Francophone d'UroDynamique et de Pelvi Périnéologie), SFERE

Intégré dans des collaborations : Centre de référence Maladies Rares Spina Bifida.

RECONNU AU NIVEAU NATIONAL

- Sollicitations pour participer à des projets de recherche-innovation (ANR, FUI, projet Européens...)
- Labellisé en 2012 Centre Expert auprès du CNR-Santé (Centre National de Référence Santé à domicile et Autonomie) sur la thématique des technologies pour l'autonomie, comprenant notamment le maintien à domicile et la domotique.

AU FINAL, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION SUR LE CMRRF DE KERPAPE SE CARACTÉRISE PAR :

- La forte implication de l'établissement au niveau de la recherche et de l'innovation sur le handicap et l'autonomie
- Les efforts importants de structuration et de professionnalisation conduits ces dernières années en matière de recherche biomédicale, industrielle et paramédicale.
- La qualité du partenariat noué avec le réseau clinique et les laboratoires universitaires de recherche

QUELQUES RÉALISATIONS

- Conduite automobile par minimanche
- Robotique ou télémanipulation automatique : programmes Master, EpiRaid, Manus, Sprint immediate
- Synthèses de parole : Mutavox, KeCom
- Domotique : Quatra
- Téléphone main libre (Smartix)
- Catamaran Delta7
- Aide technique «Nénuphar»
- Mise en place en expérimentation avec ARS Bretagne première équipe mobile de MPR en France
- Mise en place d'un «espace de mobilisation professionnelle précoce» pour un accès à la formation pendant la phase active de soins en partenariat avec conseil régional de Bretagne (téléformation à distance).

2 LE FONDS DE DOTATION DE KERPAPE
PRÉSENTATION

Le Centre de Kerpape place l'innovation technologique et l'innovation sociale au centre de sa stratégie de développement, mais doit faire face aux tensions des financements publics.

Nous faisons office d'acteurs impliqués dans la mise en place de prestations de plus en plus performantes, dans le but de satisfaire nos patients. Notre appétence historique et ancrée dans notre culture d'entreprise vient illustrer ce chemin, le Centre de Kerpape ayant sans cesse participé à l'amélioration du secteur grâce à ses solutions prometteuses dans les domaines médical, thérapeutique et psycho-social.

Ce cap, nous ne l'avons jamais perdu de vue et depuis plus de 30 ans, nous nous inscrivons dans une logique de valeurs et d'objectifs partagés. C'est la raison pour laquelle nous avons sans cesse souhaité participer à une démarche collaborative, en intégrant définitivement de nombreux réseaux (mutualistes, universitaires, associatifs, industriels, économiques), dont l'image reflétait la nôtre.

C'est le dynamisme et le professionnalisme de toutes nos équipes qui donnent encore aujourd'hui du sens à nos actions. Un souffle positif est toujours là, notre Fonds de Dotation étant certain de pouvoir bénéficier de l'aide de fonds privés pour maintenir et même renforcer cette dynamique.

ZOOM SUR

Notre projet de mise en place d'une consultation Handicap et famille financé par Ag2r.

Notre objectif est de mettre en place des rencontres entre les familles des patients et une équipe de soignants pour favoriser la compréhension du handicap. Grâce au soutien de l'Ag2r, ce projet verra le jour dès 2017, avec un accompagnement sur 3 ans.

La maladie, l'accident sont imprévisibles. Leurs conséquences sur la vie relationnelle, sur le lien qui unit la personne et son entourage sont maintenant mieux connues. Cependant les équipes de professionnels sont souvent démunies dans leur projet d'accompagnement avec la personne en situation de handicap et la famille. L'approche systémique se révèle alors d'un grand intérêt, car elle intègre les relations entre le sujet, la pathologie et les séquelles, la famille et son histoire, l'équipe et son fonctionnement, l'institution et son organisation.

Une proposition de rencontre de la famille, du proche blessé et de l'institution par un binôme de professionnels de l'établissement. Grâce à cette méthodologie, la co-intervention, nous souhaitons favoriser la compréhension de la situation de handicap et amplifier les propositions d'accompagnement des modifications de l'organisation familiale « imposées » par la pathologie.

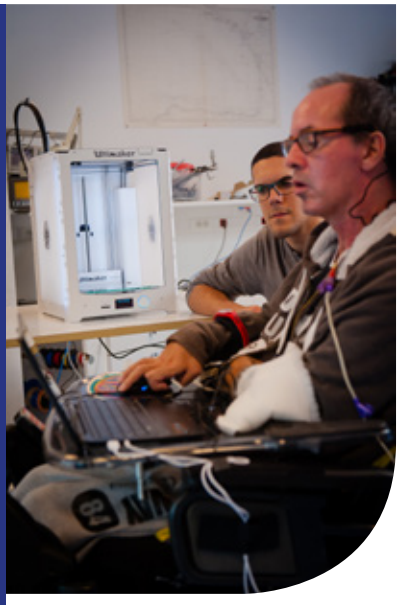

LES PARRAINS

La réussite de nos projets passés et actuels n'aurait pu être ce qu'elle est, sans l'apport véritable d'acteurs engagés et motivés.

Engagés dans nos projets de soins, patients, parrains et donateurs sont à nos côtés pour rendre nos actions quotidiennes cohérentes et significatives, ce qui nous permet d'atteindre de nouvelles dimensions en termes de recherche et développement.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité leur donner la parole, afin de mettre en lumière sous un angle différent la démarche qui est la nôtre, en matière d'accompagnement innovant et optimal du handicap et de réinsertion sociale et familiale.

"

En janvier dernier, à l'occasion du tournage de l'émission «Une nuit avec les héros de la santé» au Centre de Kerpape, j'ai découvert un projet et des équipes médicales, soignantes et rééducatives d'un dynamisme extraordinaire. Leur volonté de rechercher le meilleur pour chaque patient m'a conaincu d'oeuvrer à leur côté.

En soutenant le Fonds de Dotation Kerpape, comme moi, soyez acteur de l'avenir des projets innovants au service des patients.

Michel Drucker

"

Le Centre de Kerpape est reconnu au plan européen pour la qualité de son approche pluridisciplinaire et transversale.

Ainsi que pour sa capacité d'innovations technologique, médicale et sociale.

J'en ai fait la double expérience, à titre personnel et au titre de ma fonction de Président de l'AFM-Téléthon. La conduite automobile au mini-manche en est une remarquable illustration.

Eric Molinié

Ancien Président de l'AFM-Téléthon /
Secrétaire Général de Dalkia (Groupe EDF)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSIDÉ PAR ALAIN YVEN ET COMPOSÉ DE 5 COLLÈGES

- Collège des Fondateurs

Alain Yven
(président)

Joël Stephan

Michel Polard
(trésorier)

Pierre-Yves Natus

Jean-Claude Yquel

- Collège Economie Sociale et Solidaire
- Collège des Mécènes (grandes entreprises)
- Collège des Mécènes (TPE/PME)
- Collège des Personnalités Qualifiées

Thérèse Lemoine

L'ORGANISATION

UNE DIRECTION

Olivier Bonaventur

Directeur de Kerpape et
Directeur du Fonds de Dotation Kerpape

Pascale Stéphan

Attachée de direction
Responsable Fonds de Dotation Kerpape

Dr. Jean-Luc Le Guiet

Médecin-Chef de service au CMRRF de Kerpape
préside le comité de recherche et d'innovation
en cours de mise en place en 2017

Nathalie Pendeliau

Chargée de communication en lien
avec le centre de Kerpape

UN COMITÉ DE SUIVI

composé :

- D'un administrateur choisi par le conseil d'administration,
- Du directeur du Fonds de Dotation,
- Du responsable du Fonds de Dotation,
- Du président de la communauté médicale du Centre Mutualiste de Kerpape ou son représentant,

UN COMITÉ DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

composé des compétences dans les domaines universitaires du champ de la MPR, des sciences sociales et humaines, et dans les domaines des nouvelles technologies et de la robotique, des ingénieurs issus du monde économique et industriel.

3 LA CHARTE ÉTHIQUE DU FONDS

LE CONTEXTE DE CRÉATION DU FONDS DE DOTATION KERPAPE

Le Centre de Kerpape place l'innovation au centre de sa stratégie de développement.

L'établissement a forgé sa réputation, notamment, sur son aptitude à accompagner de façon personnalisée et de façon globale chacun de ses patients, en adaptant les outils existants et en répondant ainsi à leurs besoins tant réadaptatifs que de leurs projets de vie.

Cette appétence historique pour l'innovation et la recherche et ancrée dans une culture d'entreprise, doit être soutenue par la création d'un Fonds de Dotation Kerpape, afin de poursuivre et renforcer l'amélioration des réponses aux patients et usagers, grâce à ses solutions prometteuses dans les domaines médical, thérapeutique et psycho-social.

Le **FONDS DE DOTATION KERPAPE** a comme objectif de faciliter le **développement de toutes les activités du Centre de Kerpape** et en particulier, de ses actions en matière de **recherche** et d'**innovation**, en permettant par exemple le financement de **projets structurants**.

Il a également pour objectif de **soutenir l'aide aux personnes lourdement handicapées, en situation de précarité**, par le prêt ou le don d'aides techniques ou financières visant à améliorer leur sécurité, la qualité de leur réadaptation ou la qualité de leur prise en charge médicale.

LES OBJECTIFS DU FONDS DE DOTATION

La création du Fonds de Dotation Kerpape a comme ambition, notamment par la réalisation de partenariats, dans le cadre du mécénat des entreprises :

- de poursuivre et renforçer les projets de recherche universitaire et les collaborations avec les écoles,
- de développer de nouvelles méthodes de soins, de rééducation/réadaptation et/ou des projets technologiques ou psycho-social et/ou social des personnes en situation de handicap,
- de valoriser les innovations créées par le Centre de Kerpape,
- de communiquer sur la politique et les actions de recherche et d'innovation,
- de permettre des investissements structurants.

LES ENGAGEMENTS DU FONDS DE DOTATION

Le Fonds de Dotation Kerpape s'engage à :

- soutenir le développement de la démarche RSE de ses partenaires,
- améliorer le bien-être et l'autonomie des personnes en soins au Centre de Kerpape en soutenant l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap,
- jouer un rôle social, en apportant de nouvelles solutions auprès de la population confrontée au handicap,
- inscrire les mécènes dans un partenariat durable en construisant avec eux des projets basés sur un partenariat «gagnant/gagnant»,
- être un incubateur de projets d'innovation et de recherche au bénéfice de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

PRINCIPES ETHIQUES

Le Fonds de Dotation s'appuie sur les principes éthiques qui constituent les valeurs fondatrices de la Mutualité Française Finistère-Morbihan, à savoir :

- la solidarité,
- une gestion désintéressée à but non lucratif,
- la non-discrimination des patients,
- la qualité de la prise en charge.

PROBITÉ

Les signataires de la charte éthique s'engagent à ne pas utiliser les réseaux, les actions ou les moyens du Fonds de Dotation à des fins personnelles ou de développement de marchés dans le cadre de leur activité économique. L'ensemble des parties prenantes du Fonds de Dotation agit en respectant les principes d'intégrité, en se comportant d'une manière juste et honnête.

EGALITÉ ET NON DISCRIMINATION

Les signataires de la charte éthique s'inscrivent dans une démarche non discriminante. Les projets portés s'adressent à l'ensemble de la population, quelle que soit leur origine culturelle, sociale, ethnique.

LÉGALITÉ

Les signataires de la charte éthique s'engagent à veiller au strict respect des lois et règlements en vigueur inhérents à tous les projets portés par le Fonds de Dotation.

TRANSPARENCE

Les signataires de la charte éthique s'engagent à communiquer ouvertement sur les actions et activités de soutien au Fonds de Dotation, ainsi que sur son fonctionnement et ses bilans, qu'ils soient d'activité ou financier. Le fonctionnement du Fonds de Dotation, ainsi que la gestion rigoureuse des fichiers et documents d'archives comptables est organisé pour permettre la bonne tenue des contrôles et audits de la part du commissaire aux comptes ou de tout autre organisme de contrôle.

ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Les signataires de la charte éthique doivent se prémunir contre tout conflit d'intérêt entre eux-mêmes et les autres parties prenantes du Fonds.

En cas de conflit d'intérêt, les signataires de la charte éthique informeront sans délai le président du conseil d'administration du Fonds de Dotation.

ADOPTION ET DIFFUSION

Le conseil d'administration du Fonds de Dotation est la seule instance compétente pour l'adoption et la modification de la présente charte d'éthique ; elle sera disponible sur le site dédié du Fonds de Dotation, en complément des statuts du Fonds de Dotation et remise lors des premiers contacts avec un partenaire potentiel du Fonds, quelle que soit la nature de ce partenariat.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

En signant la Charte éthique du Fonds de Dotation Kerpape, nous nous engageons à respecter les principes qui y sont énoncés et qui sous-tendent la formalisation de convention de partenariat sur les modalités d'engagement réciproque concernant la réalisation des projets portés par le Fonds de Dotation Kerpape.

4 RETOUR SUR L'ANNÉE 2016
LES FAITS MARQUANTS

JANVIER À AVRIL

Mise à disposition par la MFFM d'une Cadre de direction générale pour proposition de mise en place et gestion du Fonds de Dotation (1 EQTP)

- Choix et rédaction des statuts
- Rédaction de la charte éthique et du règlement intérieur
- Choix de l'agence de communication
- Création de la brochure et mise en ligne du site internet
- Adhésion au Centre Français des Fonds et Fondation (CFF)

MAI À JUIN

Poursuite développement site et mise en accessibilité du site pour déficients sensoriels

JANV | FÉV | MARS | AVRIL | MAI | JUIN

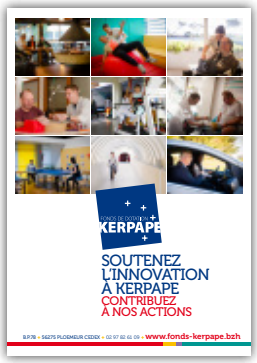

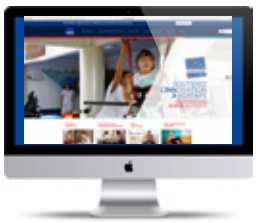

29 AVRIL

- Vote au Conseil d'administration Finistère-Morbihan pour la création du Fonds de Dotation Kerpape

13 JUIN

- LANCEMENT OFFICIEL DU FONDS DE DOTATION KERPAPE

START-UP & HANDICAPS
· CONCOURS ·

JUILLET

- Envoi de mailings et de courriers pour informer les chefs d'entreprises de Bretagne, la CCI Morbihan et Finistère, l'UDEM, le CJD
- Participation aux ateliers du CFF

NOVEMBRE

- Lancement du concours Start-Up et Handicap en partenariat avec CCI du Morbihan
- Participation au Forum Terre d'entreprises Quimper
- Mailing/courriers aux chambres notariales du Finistère et Morbihan

JUIL | AOÛT | SEPT | OCT | NOV | DÉC

AOÛT

- Candidature pour les Trophées Défis RSE et poursuite d'informations auprès du monde économique

Les Trophées de la Responsabilité Sociale & Environnementale
Défis RSE 2016

OCTOBRE

- Participation à la journée européenne des fondations en lien avec le CFF

CFF
CENTRE FRANÇAIS DES FONDS ET FONDATIONS

BRETAGNE

DÉCEMBRE

- Rédaction et demande de rescrit fiscal Direction des finances Vannes
- Le Fonds de Dotation devient Partenaire de Marque Bretagne.
- Le Fonds de Dotation, shortlisté dans 2 trophées du défi RSE

5 NOS AMBITIONS À L'HORIZON 2020

Des enjeux majeurs se présentent pour le centre de Kerpape avec la mise en place d'un nouveau modèle de tarification en 2017.L'enjeu pour le centre est de maintenir la dynamique d'innovation et de recherche au service des patients. C'est sa raison d'être.

Le Fonds de Dotation prend alors tout son sens en ces périodes difficiles dans ses objectifs de partenariat avec le monde économique de Bretagne et d'ailleurs pour confirmer et maintenir l'excellence des équipes de Kerpape et leur participation à des programmes de recherche et d'innovation, oeuvrant pour le progrès médical et sociétal.

L'Ancrage territorial et l'image positive des programmes de soins et d'accompagnement à kerpape renforce nos convictions sur ces partenrariats avec le monde économique, enjeu majeur de la réussite de notre projet, avec des valeurs partagées.

Les deux prochaines années seront totalement consacrées à la rencontre du monde économique et au développement de conventions de mécénat ; il pourra prendre plusieurs formes :

- Des projets flechés, choisis par le donateur, mais également avec des conventions pluriannuelles et un engagement durable à nos cotés.
- Cela peut se traduire également par la mise en place d'actions avec des produits solidaires au bénéfice du fonds de dotation Kerpape.
- Enfin cela peut aussi se concrétiser par des actions ponctuelles dans le cadre des politiques RSE des entreprises, avec une levée de fonds pour nous soutenir. Prenons comme exemple la société Yves Rocher, qui a organisé un événement avec ses salariés lors de la semaine de la RSE avec une action de prévention des risques cardio-vasculaires, en équipant d'un podomètre leurs salariés. Elle a reversé 2000 € au fonds de dotation, calculé en additionnant le nombre de pas effectués par les salariés sur cette action.

Ce sera également l'année de mise en place du comité de recherche et d'innovation, avec la rédaction d' une charte de fonctionnement et la rédaction d'orientations stratégiques sur le plan scientifique et du contexte de l'innovation dans le champ de la MPR et du handicap.

Ce sera enfin la mise en place d'un événement annuel autour du sport, de conférences et de la musique pour une levée de fonds. Il nous faut trouver la bonne date, les bons partenaires et inscrire cet événement comme un RDV annuel du grand public au bénéfice de la solidarité et la recherche, en fidélisant autant que faire se peut les participants tous les ans.

6 BILAN FINANCIER

ZOOM SUR LES PREMIERS PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS DE DOTATION DE KERPAPE

Le conseil d'administration du Fonds de dotation, présidé par Monsieur Alain Yven a décidé le 7 mars 2017 de soutenir les projets suivants :

Promouvoir les nouvelles technologies au service du soin et de l'autonomie

Alter G

Ce tapis de marche et de courses permet aux patients et aux sportifs de recouvrer la capacité et le plaisir de marcher ou courir en situation de quasi-apesanteur. Grâce à une programmation précise, la pesanteur peut être réduite jusqu'à -80%.

Rewalk

Soutenu par Malakoff Médéric en 2014, ce projet a permis au Centre de Kerpape de devenir le premier centre en France à avoir acquis un exosquelette.

Dans la continuité de ce projet , la technologie et les capacités de l'exosquelette nécessitent de poursuivre l'étude clinique avec l'acquisition du dernier exosquelette Rewalk dans le cadre d'une étude clinique multicentrique en recherche également de co-financements.

Financement laboratoire électronique de Kerpape

Il a été décidé de financer le laboratoire à hauteur de 20 000 €/an 3 ans en complément de convention pluriannuelle de financement (en cours) avec UIMM. Le laboratoire assure une veille sur l'innovation et la recherche et est impliqué dans beaucoup de projets de recherche à Kerpape.

Agir pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situations de handicap

Mise en place d'une consultation Handicap et famille

Ce projet est soutenu spécifiquement par AG2R sur 3 ans. Une expérimentation a été démarrée fin 2016 pour les patients de Kerpape, suivis par le Service de Réadaptation et insertion sociale et professionnelle. Par la suite, il sera ouvert aux personnes cérébrolésées et leur famille du territoire de santé 3, accompagnées par les dispositifs médico-sociaux (Ueros,Samsah,Foyer accueil médicalisé...)

Soutenir la recherche médicale de Médecine Physique et de Réadaptation

Le docteur Stéphanie Challois, spécialisée en Médecine Physique et de Réadaptation est soutenue pour 2017 sur ses travaux de recherche. L'objectif est de mieux comprendre les bases neurales et physiopathologiques des stimulations sensorielles par vibration des muscles posturaux; ces études permettront d'évaluer leur effet à court et long terme chez les sujets sains et cérébro-lésés, sur l'équilibre statique et dynamique. La connaissance et l'utilisation des techniques de rééducation par vibration est un enjeu important pour la prise en charge des patients cérébro-lésés.
L'objectif de ce travail est d'améliorer la rééducation des troubles de l'équilibre et de la marche des patients victimes d'accidents vasculaires cérébraux.

Participer à la création d'espaces de soins et de vie conviviaux pour les patients et leur famille

Le club Loisirs

La rénovation d'un espace d'accueil, d'écoute et de rencontre de vie sociale co-géré par les patients et une équipe d'animation sera financé.

Le projet se déroule en deux phases : la première, de mars à octobre 2017 avec l'intervention d'un designer, Monsieur Grégoire Cartillier Ateliers Puzzle de Nantes, dans le cadre d'un mécénat de compétences.
Puis, une phase de réalisation du projet de novembre 2017 à mars 2018, pour laquel le fonds de dotation poursuit une recherche de mécènes. Une dotation de 40 000 € est déjà prévue pour ce projet.

Prévention TMS dans les services hospitaliers

Dans le cadre d'une action pour améliorer le confort des patients les plus dépendants et contribuer à la prévention des Troubles Musculos Squelettiques pour le personnel soignant l'acquisition de 8 rails sont financés par le Fonds de Dotation avec un suivi de l'impact sur organisation des soins.

COMPTE DE RÉSULTAT 2016

EMPLOIS	Réel 2016	RESSOURCES	Réel 2016
1- Dépenses opérationnelles	**0**	**1- Ressources collectées auprès du public**	**44 947**
1.1 Réalisées Projets innovants et de recherche en rééducation Actions en réadaptation et insertion/accompagnement • Innovation / amélioration espaces de soins Amélioration espace de vie en dehors de soins et accès information/forum/dispositifs extérieurs • Recherche médicale/paramédicale • Aide aux patients en grande précarité sociale • Culture à l'hôpital • Investissement mobilier		1.1 Dons et legs collectés • Legs et libéralités • Dons manuels non affectés • Dons manuels affectés • Legs et donations non affectés 1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	 26 618 11 500 6 829
2- Fais de recherche de fonds		**2- Autres fonds privés**	**215 000**
		• Mécènes économie social et solidaire • Mécènes entreprise • AG2R	200 000 0 15 000
3- Frais de fonctionnement	**20 795**		
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	**20 795**	**I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCISE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT**	**259 947**
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	**0**	**II- REPRISE DE PROVISIONS**	
III- EXCÉDENT DE RESSOURCES	**239 152**	**II- REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS**	
IV- TOTAL GÉNÉRAL	**259 947**	**IV- TOTAL GÉNÉRAL**	**259 947**

PROPOSITION D'EMPLOI DE L'EXCÉDENT DE RESSOURCES 2016

EMPLOIS	Emplois 2017 / Résultat 2016
1- Dépenses opérationnelles	**239 152**
1.1 Réalisées	
• Projets innovants et de recherche en rééducation	111 000
• Actions en réadaptation et insertion/accompagnement	22 000
• Innovation/amélioration espaces de soins	22 000
• Amélioration espace de vie en dehors de soins et accès information/forum/dispositifs extérieurs	40 000
• Recherche médicale/paramédicale	22 000
• Aide aux patients en grande précarité sociale	5 000
• Soutien à l'infrastructure innovation	17 152
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	**239 152**

7 REVUE DE PRESSE
LANCEMENT DU FOND DE DOTATION DE KERPAPE

CERTIFICAT D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE SIREN

11 MAI 2016

KERPAPE LANCE SON FONDS DE DOTATION

LE JOURNAL DES ENTREPRISES

2 JUIN 2016

Morbihan. Kerpape lance son fonds de dotation

Depuis plus de 100 ans, le centre de Kerpape intervient auprès de patients pour leur rééducation et leur réadaptation fonctionnelle. De nombreux projets voient le jour chaque année pour améliorer leur quotidien.

400 patients sont accueillis chaque jour au centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape. Un fonds de dotation va y être créé pour développer de nouveaux outils.

Renommé en France et également à l'étranger, le centre de rééducation de Kerpape créé son propre fonds de dotation. Géré par la Mutualité Française Finistère-Morbihan, le centre de Ploemeur entend poursuivre sa stratégie de développements de projets innovants en disposant de son propre outil financier. Une décision prise également dans un contexte de tensions en terme de financements publics. « Nous devons être innovants dans les projets de R & D que nous portons mais aussi dans la recherche de soutiens financiers. Pour conjuguer ces deux aspects, nous avons décidé de lancer ce fonds de dotation », résument Olivier Bonsevestur, directeur de l'établissement, Pascale Stéphan, attachée de direction et responsable du fonds ainsi que Nathalie Pendeliau, en charge de la communication.

Objectif : 2 M€ de budget sur 5 ans

Cette initiative associe le centre au monde économique, une fabrique-maison va prochain prendre Kerpape compte comme partenaires bois nombre de banques mais aussi la Mairie, la Fondation Orange, … mais elle souhaite pas non plus les PME/TPE locales et régionales. Si les chevilles ouvrières de ce projet indiquent qu'il n'y a pas de tickets d'entrée définis, ils espèrent toutefois que les entrepreneurs seront sensibles à leur initiative. « Nous visons un budget prévisionnel de 2 millions d'euros sur trois ans », ajoute Olivier Bonsevestur. Si cet objectif est atteint, d'autres projets comme ceux qui ont abouti à l'expérimentation d'exosquelettes ou des outils d'évaluation des troubles cognitifs avant la reprise de la conduite pourront voir le jour. Outre le fait que le fonds de dotation est éligible à une déduction de 60 % pour les entreprises, le centre propose des contreparties en terme d'images et de RSE : « Les entreprises pourront utiliser nos compétences par exemple sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou bien encore sur la reprise du travail après un traumatisme crânien. Il sera tout à fait possible de co-construire les contreparties avec les entreprises », souligne Pascale Stéphan.

Lancement le 13 juin

Le projet détaillé du fonds de dotation sera présenté au monde économique le 13 juin prochain, à 18 h, au sein du centre de Kerpape. Pour ce lancement, l'établissement bénéficie de soutiens de poids : Michel Drucker, Omar Sy et François Cluzet seront présents.

www.fonds-kerpape.bzh

« LA LONGUE HISTOIRE » DE DRUCKER AVEC KERPAPE

OUEST-FRANCE

6 JUIN 2016

« La longue histoire » de Drucker avec Kerpape

L'animateur et producteur sera au centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Ploemeur, lundi 13 juin. Il est le parrain du fonds de dotation qui lance l'établissement.

PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL

11 JUIN 2016

LE CENTRE DE KERPAPE A DES ATOUTS À FAIRE VALOIR

OUEST-FRANCE

11 JUIN 2016

« Le centre de Kerpape a des atouts à faire valoir »

L'établissement, géré par la Mutualité française Finistère-Morbihan, lance son fonds de dotation, le 13 juin. Objectif : faciliter le développement des programmes de recherche et d'innovation.

OMAR SY, FRANÇOIS CLUZET ET MICHEL DRUCKER À KERPAPE

OUEST-FRANCE

13 JUIN 2016

Ploemeur. Omar Sy, François Cluzet et Michel Drucker stars à Kerpape

La présentateur vedette avait amené avec lui les deux acteurs d'Intouchables pour le lancement du fonds de dotation du centre de rééducation de Kerpape, à Ploemeur (Morbihan)

Le lancement du fonds de dotation de Kerpape s'est offert un beau parterre de stars ce lundi au centre de Kerpape.

Michel Drucker, le parrain, avait amené avec lui les deux acteurs superstars d'Intouchables : François Cluzet et Omar Sy.

Autographes et selfies

Très sollicités, les deux acteurs ont rencontré les patients du centre avant un bain de foule, d'autographes et de selfies cet après-midi.

Déjà 600 000 € récoltés

600 000 € ont déjà été récoltés pour le fonds de dotation, des dons d'entreprises mais aussi de particuliers.

Le centre de Kerpape espère récolter chaque année entre 1 et 2 millions d'euros pour financer la recherche et le développement de nouvelles technologies pour aider à la rééducation des patients handicapés.

LE FONDS DE DOTATION DE KERPAPE DEVIENT MEMBRE DE LA MARQUE BRETAGNE

CARENEWS

14 DÉCEMBRE 2016

LE FONDS DE DOTATION DE KERPAPE DEVIENT MEMBRE DE LA MARQUE BRETAGNE.

Mercredi 14 décembre 2016 15:32

FRANCE

Recevoir les news

Envoyer Favoris Imprimer A A A

Interview Michel Drucker « Lancement du Fonds de dotat...

Aujourd'hui, le fonds de dotation de Kerpape est fier d'être partenaire de la marque Bretagne. Ancré dans son territoire, il partage les valeurs qui font la force de la Bretagne : le sens de l'engagement, le sens du collectif, l'ouverture et l'innovation.

En effet, le Centre de Kerpape place l'innovation technologique et l'innovation sociale au cœur de sa stratégie de développement. Ainsi, son fonds de dotation lui permet de développer un partenariat avec le monde économique et social, et d'agir comme un accélérateur de la recherche et de l'innovation pour les personnes en situation de handicap. Le Centre de Kerpape participe à l'amélioration du secteur grâce à ses solutions prometteuses dans les domaines médical, thérapeutique et psycho-social. Il s'inscrit dans une logique de valeurs et d'objectifs partagés et dans une démarche collaborative, en intégrant de nombreux réseaux (mutualistes, universitaires, associatifs, industriels) du territoire Breton mais également sur le plan national et international.

Pascale Stéphan pour Fonds de dotation Kerpape

LE SOUTIEN DU TANDEM D' « INTOUCHABLES »

TÉLÉGRAMME

14 JUIN 2016

Kerpape. Intouchables en vedettes

Vedettes du film « Intouchables », le tandem Omar Sy et François Cluzet s'est retrouvé, hier, à Ploemeur. Des soutiens de poids pour lancer le fonds de dotation de Kerpape. Ça encore, un succès fou et tout un symbole pour le centre de rééducation qui a intégré le mot Intouchable !

Des soutiens de poids

Déjà plus de 4 collectes

SY, CLUZET ET DRUCKER SUPERSTARS À KERPAPE

OUEST-FRANCE

14 JUIN 2016

Sy, Cluzet et Drucker, superstars à Kerpape

Les acteurs Omar Sy, François Cluzet et l'animateur Michel Drucker ont soutenu, hier, le lancement du fonds de dotation du centre de rééducation de Ploemeur.

Reportage

REPORTAGES

DES STARS POUR LANCER LE FONDS DE DOTATION

FRANCE 3 RÉGIONS

13 JUIN 2016

LE FONDS DE DOTATION DE KERPAPE

L'INSTANT T, TÉBÉSUD

14 JUIN 2016

LANCEMENT DU FONDS DE DOTATION DE KERPAPE

BRETAGNE AU CŒUR

14 JUIN 2016

8 ANNEXES

PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL

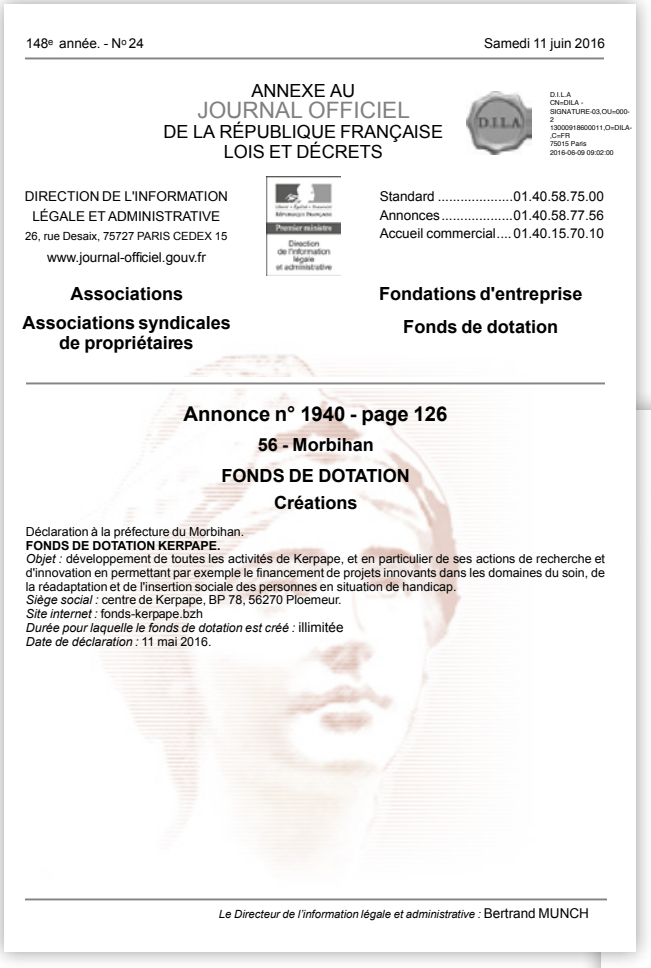

148e année. - N° 24 — Samedi 11 juin 2016

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

D.I.L.A
CN=DILA - SIGNATURE-03,OU=000-2 13000918600011,O=DILA-,C=FR
75015 Paris
2016-06-09 09:02:00

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Standard 01.40.58.75.00
Annonces.....01.40.58.77.56
Accueil commercial....01.40.15.70.10

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 1940 - page 126

56 - Morbihan

FONDS DE DOTATION

Créations

Déclaration à la préfecture du Morbihan.
FONDS DE DOTATION KERPAPE.
Objet : développement de toutes les activités de Kerpape, et en particulier de ses actions de recherche et d'innovation en permettant par exemple le financement de projets innovants dans les domaines du soin, de la réadaptation et de l'insertion sociale des personnes en situation de handicap.
Siège social : centre de Kerpape, BP 78, 56270 Ploemeur.
Site internet : fonds-kerpape.bzh
Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : illimitée
Date de déclaration : 11 mai 2016.

Le Directeur de l'information légale et administrative : Bertrand MUNCH

LETTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MUTUALITÉ FRANÇAISE
FINISTERE MORBIHAN
SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES

Lorient, le 29 avril 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
MUTUALITE FRANCAISE FINISTERE-MORBIHAN

Réunion du 29 avril 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Mutualité Française Finistère-Morbihan, réuni en séance le 29 avril 2016, **acte la création du Fonds de Dotation Kerpape.**

Alain YVEN

Président
Mutualité Française
Finistère-Morbihan

Siège Social
14, rue Jean-Baptiste Colbert
CS 75575 • 56325 LORIENT Cedex
Tél. 02 97 21 13 95 • Fax : 02 97 64 44 64
siege@mutualite56.fr

Antenne de Brest
5, rue Yves Collet • 29200 BREST
Tél. 02 98 43 02 20 • Fax : 02 98 44 92 10
Régie par le Code de la Mutualité - R.N.M. n° 777 863 820

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds de Dotation Kerpape

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2016

Fonds de Dotation Kerpape

CMRRF de Kerpape
56275 Ploemeur

Ce rapport contient 7 pages

Référence : IP- JBG

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds de Dotation Kerpape

Siège social : CMRRF de Kerpape
56275 Ploemeur

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 20 mois clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de Dotation Kerpape, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'absence d'annexe justifiée par la rédaction de la loi 2008-776 qui précise que les fonds de dotation doivent établir des comptes annuels comprenant au moins un bilan et un compte de résultat.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds associatifs et fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Vannes, le 22 mai 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Baptiste Gouttenoire
Associé

Bilan Actif

FONDS DE DOTATION KERPAPE

Période du 11/05/16 au 31/12/16
Edition du 21/04/17
Tenue de compte EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	215 000		215 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	46 706		46 706	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	780		780	
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	262 486		262 486	
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	262 486		262 486	

(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an 215 780

ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organes statutairement compétents		
Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

© Sage

Bilan Passif

Période du 11/05/16 au 31/12/16
Edition du 21/04/17
Tenue de compte EUR0

FONDS DE DOTATION KERPAPE

	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1)
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	229 771	
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	229 771	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	24 380	
TOTAL III FONDS DEDIES	24 380	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 265	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 070	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	8 335	
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	262 486	

(1) A plus d'un an — A moins d'un an 8 335

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque
(3) Dont emprunts participatifs

ENGAGEMENTS DONNES

© Sage

Compte de Résultat en liste

Période du 11/05/16 au 31/12/16
Edition du 21/04/17
Tenue de compte EURO

FONDS DE DOTATION KERPAPE

	31/12/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	20 795	
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	20 795	
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	14 915	
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Salaires et traitements		
- Charges sociales		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	5 880	
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	20 795	
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

© Sage

	31/12/2016	
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS : - Sur opérations de gestion - Sur opérations en capital - Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES : - Sur opérations de gestion - Sur opérations en capital - Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII) - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII) - Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	20 795	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	20 795	
EXCEDENT OU DEFICIT		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS - Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES - Secours en nature - Mise à disposition gratuite de biens et services - Personnel bénévole		
TOTAL		

© Sage

BRETAGNE

FAITES UN DON EN LIGNE

www.fonds-kerpape.bzh

OU PAR COURRIER
B.P. 78 + 56275 PLOEMEUR CEDEX

BÉNÉFICIEZ D'UNE **RÉDUCTION FISCALE** INTÉRESSANTE :
66 % POUR LES PARTICULIERS ET
60 % POUR LES ENTREPRISES.

03 17 - LE BUREAU DE LA COM - © Sonia Lorec Photographe

FAITES UN DON POUR SOUTENIR L'INNOVATION À KERPAPE

CONTRIBUEZ À NOS ACTIONS

FONDS DE DOTATION KERPAPE

02 97 82 61 09 + contact@fonds-kerpape.bzh